



Prévention du suicide des Personnels

Face à une recrudescence des suicides de nos collègues en ce début d'année 2022, le directeur de l'administration pénitentiaire s'est saisi de la problématique sous la pression des organisations syndicales. Un groupe de travail sur ce sujet tragique et douloureux a été créé le 29 mars 2022.

Le 25 mai 2022, s'est tenue la première réunion de ce groupe de travail avec des représentants de l'administration pénitentiaire nationaux, régionaux et locaux, des professionnels de santé et les organisations syndicales. L'objectif du jour était d'établir un état des lieux et de recenser les attentes en la matière. L'administration pénitentiaire semble estimer que les passages à l'acte trouvent majoritairement leurs origines dans des problèmes personnels et, uniquement à la marge, dans des difficultés professionnelles.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, mettre fin à ses jours est un acte personnel et volontaire résultant d'un mal-être souvent multifactoriel à la croisée des chemins entre l'équilibre personnel, familial ET PROFESSIONNEL. Notre administration, s'affirmant à la fois forte et rigide, a bien du mal à prendre en charge la détresse quotidienne de ses agents.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la mise en œuvre d'une prévention primaire (celle où on agit sur les causes de la souffrance au travail) comme point de départ des travaux à mener pour lutter contre cet extrême désarroi. Nous évoluons en effet dans un univers carcéral au sein duquel les rapports professionnels et hiérarchiques sont complexes ; le soutien et les réponses se faisant trop souvent attendre, tout comme la bienveillance.

A cela s'ajoutent des conditions d'exercice déplorables avec, dans l'ensemble des structures et services, un manque criant d'effectifs tous corps et grades confondus. Enfin, pour couronner le tout, une surcharge de travail en constante augmentation que le management vertical, voire agressif, rend encore plus pesante...

L'**UFAP UNSa Justice** exige un mode bienveillant de management. Le supérieur hiérarchique doit intégrer dans sa gestion le facteur humain avec ses forces, ses faiblesses et ses résistances surtout quand il se révèle, bien souvent, incapable de réaliser ce que son subalterne est censé accomplir. Certaines difficultés et problèmes ne peuvent se résoudre par courriel, post-it ou note de service. Le supérieur hiérarchique n'échappe pas, lui non plus, à l'isolement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Concernant les personnels de surveillance qui font face à une surpopulation pénale galopante, à un isolement au travail, à des rythmes de travail insoutenables avec un nombre de rappels et d'heures supplémentaires éprouvant corps et esprits, sans parler des congés d'été imposés à compter du mois de mai. **L'accumulation de ces problèmes constitue un terreau propice à des difficultés psychologiques et à l'éclosion d'idées morbides.**

L'**UFAP UNSa Justice** revendique que la DAP respecte son obligation légale de veiller à la préservation de la santé physique et psychologique de ses agents au travail mais aussi qu'elle favorise le bien-être de ces derniers.

Concernant les difficultés personnelles, sur lesquelles nous n'avons que peu d'emprise, elles doivent être identifiées et permettre la mise en place d'outils pour venir en aide aux personnels qui, rappelons-le, évoluent professionnellement dans un milieu anxigène, violent, sous tensions et pressions permanentes.

La DAP nous a présenté des pistes d'amélioration expérimentées dans certaines DISP, structures et l'ENAP. Il est donc indispensable de s'emparer des bonnes pratiques existantes en vue de les généraliser. Par exemple, la mise en place de cellule de veille comprenant des représentants du personnel dans chaque structure et service pour aider les agents en souffrance et les soutenir. L'administration reconnaît enfin notre rôle dans l'accompagnement et l'aide quotidienne apportée aux Personnels.

L'UFAP UNSa Justice, avec la disparition des CHSCT à venir, considère comme nécessaire que ces cellules de veille soient associées à la formation spécialisée des CSA.

La DAP propose à cet effet que soit dispensée une formation selon la méthodologie du professeur TERRA qui comprend un module de vigilance des risques dans le domaine professionnel. Ce choix nous laisse perplexe dans la mesure où cette méthodologie a déjà été éprouvée pour la prévention du suicide chez les détenus.

La DAP souhaite rapidement mettre en œuvre des groupes de travail pour aborder ces thématiques et rendre un rapport final en octobre 2022.

L'UFAP UNSa Justice prend bonne note de la volonté de la DAP d'agir vite. Mais nous exigeons un travail de fond sur les véritables causes de la souffrance au travail. Il ne doit y avoir aucun tabou et le sujet des conditions de travail doit pouvoir être mis sur la table !

N'oublions pas qu'il s'agit de la vie de tous nos collègues... et qu'elle n'a pas de prix !

L'UFAP UNSa Justice, un syndicat bien plus que différent !

Pantin, le 1^{er} juin 2022

Le Secrétaire Général
Emmanuel CHAMBAUD